

Déroulement de l'évaluation de départ

Évaluation réalisée avec un véhicule automobile et en fonction des critères du GFA

Après avoir complété les renseignements administratifs de la fiche d'évaluation en (PJ), les exercices pratiques auront lieu sur un parc de stationnement ou sur une voie assez large et peu fréquentée, puis sur un parcours adapté et bien connu par le formateur.

L'évaluation de départ doit impérativement avoir lieu avant la signature du contrat, par conséquent avant de commencer la formation théorique et pratique.

L'heure d'évaluation n'est pas comprise dans les « 20h minimum de formations pratiques »

L'évaluation est réalisée en voiture avec un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner qui complétera la fiche d'évaluation, dont le modèle est affiché à l'intérieur de l'école de conduite.

Cette évaluation est obligatoire mais ne vous engage pas à l'école de conduite, il vous est toujours possible d'en changer.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le nombre d'heures prévisionnel de cours de conduite annoncé, ou d'un quelconque élément, vous pouvez faire appel à une autre auto-école et faire une nouvelle estimation.

L'intérêt de cette heure est de permettre, une évaluation aussi objective que possible, ayant pour résultat de proposer une durée de formation qui corresponde à vos capacités.

Cette fiche d'évaluation comporte 10 rubriques :

- 1-Renseignements d'ordre général
- 2-Expérience de la conduite
- 3-Connaissance du véhicule
- 4-Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- 5-Habilités

- 6-Compréhension et mémoire
- 7-Perception
- 8-Émotivité
- 9-Résultat de l'évaluation
- 10-Proposition : volume de formation prévisionnel

Détail de ces 10 rubriques :

1/Renseignements d'ordre général :

Ils seront recueillis lors du premier contact avec l'élève, (nom, prénom, âge, niveau scolaire, profession, téléphone, adresse, nationalité, compréhension de la langue française, port de lunettes ou lentilles de contact). Un test de vue pourra être demandé (test affiché dans l'école de conduite).

2/Expérience de la conduite :

L'expérience de la conduite antérieurement acquise par certains élèves facilite généralement l'apprentissage. On posera les questions suivantes :

-Êtes-vous titulaire d'un permis de conduire ? Lequel ?

-Avez-vous déjà conduit une voiture ?

Si oui : avec qui ? Où ? (Ville, route, chemin)

Si non : vélo, cyclo, moto, autre véhicule

3/Connaissance du véhicule :

Pour évaluer vos connaissances, le formateur vous posera quelques questions sur :

-La direction

-Boîte de vitesse

-Embrayage

-Freinage

4/Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité :

Entretien avec le candidat sur des sujets divers mais au cours duquel on posera 2 questions spécifiques liées à la conduite.

5/Habilité :

Le formateur regardera comment de manière spontanée vous vous installez dans le véhicule, comment vous manipulez le volant et si vous maîtrisez le départ et l'arrêt du véhicule.

6/Compréhension et mémoire :

Le formateur évalue votre rapidité de compréhension et de mémorisation.

7/Perception :

Les capacités perceptives de l'élève seront évaluées au cours d'exercices de conduite à allure normale sur route et en ville.

8/Émotivité :

Les réactions émotives seront observées pendant toute la durée de formation. On portera l'attention sur les points concernant les réactions générales (paroles, gestes divers.....) ainsi que sur la crispation des gestes.

9/Résultat de l'évaluation :

Le formateur vous donnera un nombre approximatif d'heure de conduite que vous devrez effectuer (20h minimum obligatoire) et ce nombre peut être supérieur en fonction des difficultés que vous pouvez rencontrer lors de votre formation.

10/Proposition :

Le formateur signera cette proposition faite à l'élève qui le signera également s'il est d'accord avec le volume de formation prévisionnel proposé.

La prise en compte du handicap

Votre école de conduite M.POWER prendra en compte votre handicap dans la mesure de nos possibilités et de nos savoirs ainsi que notre matériel, par rapport à vos besoins.

Notre équipe est formée pour cela.

Dans le cas où cela ne serait pas possible le référent handicap dirige la personne vers un établissement équipé ou vers le BER.